

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 novembre 2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	19 novembre 2021
Date d'affichage :	19 novembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	20

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/11/55 (nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - REPERANT Thibault-HELLARD Hugo - LE BUHAN Erwan - GUILLEMOT Sébastien.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, BOQUEHO Stéphanie, CHATTARD-GISSEROT Thibault, HAMON Jean-Paul, AUBRY Charlène, RUEN Pauline.

Procuration : LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle ;
BOQUEHO Stéphanie à AUBRY Isabelle ;
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel ;
HAMON Jean-Paul à CARRO Nicolas ;
AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur POISSON François.

Objet : Renouvellement du soutien financier aux emplois associatifs cofinancés par le département et la commune.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Nicolas CARRO rappelle que le département soutient de nombreux emplois associatifs dont 2 pour la Ville de Quintin.

Les élus départementaux ont acté lors de leurs Commissions Permanentes le renouvellement des emplois suivants :

- un animateur jeunesse de la MJC quintin du 01/01/2021 au 31/12/2024 ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 1 DEC. 2021

ID : 022-212202626-20211125-2021_11_55-DE

- le poste d'attaché de communication de l'Association des chanteurs de rue du 01/05/2021 au 30/04/2025.

Considérant l'action volontariste menée par le Département des Côtes d'Armor depuis 1994 pour favoriser la création d'emplois associatifs pérennes, le développement de la vie associative et des solidarités territoriales entre acteurs publics et associations costarmoricaines,

Considérant le rôle majeur des associations dans le développement d'activités, d'emplois et dans l'animation des territoires,

Considérant la volonté de la ville de Quintin de soutenir l'emploi associatif de l'association Festival des Chanteurs de Rue aux côtés du Département,

Considérant l'intérêt que présente le projet associatif de l'association Festival des Chanteurs de Rue pour le développement du territoire et sa contribution aux politiques en faveur du tourisme et de la culture poursuivie par le Département,

Considérant la volonté de la ville de QUINTIN de soutenir l'emploi associatif de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Quintin aux côtés du Département,

Considérant l'intérêt que présente le projet associatif de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Quintin pour le développement du territoire et sa contribution à la politique en faveur de la jeunesse poursuivie par le Département,

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- Se prononcer sur le principe de la reconduction de son aide financière aux deux emplois associatifs locaux soutenus en partenariat avec le Conseil Départemental à hauteur de 9 500 € annuel par association pour la période 2021-2024 ;
- Valider le projet de convention proposé par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de reconduire son aide financière aux deux emplois associatifs locaux soutenus en partenariat avec le Conseil Départemental.
- PREND ACTE des modalités d'intervention définies par le Conseil Départemental.
- VALIDE le projet de modèle de convention proposé par le Conseil Départemental
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions de soutien à l'emploi associatif en partenariat avec le Conseil Départemental.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

